

# Fiche d'inscription et de renseignements

---

## Renseignements concernant l'enfant

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Sexe : Fille

Garçon

Adresse : .....

Assurance extrascolaire ou responsabilité civile :

Nom de l'assurance .....

N° de Police.....

## Renseignements concernant les parents

### Père de l'enfant

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Téléphone Prof : .....

### Mère de l'enfant

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Téléphone Prof : .....

Nom du médecin traitant : .....

Renseignements médicaux (traitements, allergies, groupe sanguin) :

.....

Je soussigné Nom et Prénom.....

Responsable légal :  Parent  Tuteur

**-Autorise le responsable de l'EMS et le personnel encadrant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'état de santé de mon enfant :**

OUI

NON

Lieu d'hospitalisation

.....

Le Boulou, ..... Signature précédée de « lu et approuvé »

## Droit à l'image

---

Je soussigné (e) M, Mme, .....  
Responsable légal de l'enfant .....  
Autorise la commune de « Le Boulou » et les éducateurs de l'EMS à utiliser les images de mon enfant inscrit à l'EMS pour les usages suivants :

- Publication dans le bulletin municipal
- Article de presse
- Site internet de la commune
- Projection lors de manifestations
- Affichages d'informations

Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à : ..... Le : .....  
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

## Autorisations parentales

---

Je soussigné (e) M, Mme .....

-Autorise mon enfant à rentrer seul

OUI

NON

-Autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant :

1- Nom Prénom : .....

2- Nom Prénom : .....

3- Nom Prénom : .....

4- Nom Prénom : .....

5- Nom Prénom : .....

# Tarifs

---

Les inscriptions préalables, par cycles, sont obligatoires

Les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 sont les suivants :

Tarif selon le quotient familial

- De 0 à 720 ..... 15 Euros
- De 721 à 1499 ..... 17 Euros
- + de 1500 ..... 20 Euros
- Enfants hors commune (sans conditions de QF) ..... 30 Euros

# Règlement intérieur de l'Ecole Municipale des Sports

---

## ● Article 1 : Les conditions d'inscription

- Les inscriptions se font au bureau des Sports, au complexe des Echards, les lundis et mercredis matins, dans la limite des places disponibles (licenciés ou non licenciés) et dans l'ordre de priorité suivant :
  - Enfants domiciliés au Boulou
  - Enfants non-résidents mais dont le parent travaille sur la commune
  - Tous les autres enfants seront pris dans l'ordre d'arrivée.
  
- Pièces à fournir lors de l'inscription :
  1. Un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités sportives.
  2. 2 photos d'identité.
  3. Une attestation d'assurance.
  4. Une fiche d'inscription et une fiche de renseignements dûment complétées
  5. Le présent règlement intérieur signé
  6. Le montant de la cotisation (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou espèces)
  7. Un justificatif de domicile datant de moins de 2 mois
  8. Une attestation de quotient familial CAF ou MSA.

△ **Toute inscription est considérée comme acquise et définitive dès lors que le dossier est complet et que le paiement a été effectué.**

## ● Article 2 : La périodicité des activités

- Les activités pourront se dérouler sur tous les sites sportifs de la commune, complexe sportif des Echards, salle de gym de l'école élémentaire, courts de tennis, piscine municipale ...
- Les activités se répartissent en 5 cycles sur l'année scolaire. Chaque cycle, d'une durée variable de 5 à 7 semaines, correspond à une période scolaire de vacances à vacances.
- Les enfants seront accueillis le mercredi matin de 9H30 à 11H30 et sur une demi-journée au moins pendant les vacances scolaires clôturant le cycle (horaires et programme communiqués ultérieurement).
- Les enfants devront être accompagnés jusqu'au lieu de l'activité sportive et confiés aux éducateurs. Ils seront repris à la fin du créneau horaire par la personne responsable de l'enfant. **Aucun système de garderie n'est prévu avant et après l'activité.** La responsabilité de la commune ne peut être engagée en dehors des heures d'activités.

### ● Article 3 : Les tarifs

- Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Ils peuvent être révisés annuellement et seront indexés aux quotients familiaux indiqués.
- Le tarif correspond à 1 cycle et le paiement s'effectue à chaque début de cycle.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'adhérent ou de l'éducateur, ni pour des problèmes techniques liés à l'équipement.

### ● Article 4 : Les engagements et modalités d'application

Les parents s'engagent à respecter et à faire respecter à leur enfant les principes suivants :

- Respecter le règlement intérieur
- Respecter les installations sportives et le matériel
- Se conformer aux règles de sécurité
- Avoir une tenue de sport appropriée à la pratique sportive exercée (suivant les activités ou la météo, prévoir une tenue de rechange)
- Afin de reprendre de l'énergie et de se réhydrater, une pause goûter est prévue entre les deux activités ; merci de fournir à votre enfant une petite collation et une bouteille d'eau ou une gourde.
- Sur le lieu d'activité, **s'assurer de la présence des éducateurs avant de laisser son enfant**
- A la fin de la séance, **la présence d'un responsable de l'enfant est obligatoire sur le lieu de l'activité. Les enfants pourront sur autorisation écrite des parents quitter seuls le lieu d'activité ou en compagnie d'une autre personne.**
- En cas de force majeure, le responsable de L'EMS se réserve le droit de modifier la programmation.
- Les éducateurs disposent d'une trousse à pharmacie. En revanche, aucun médicament ne peut être administré aux enfants. En cas d'urgence, les encadrants contacteront les représentants légaux et, selon la gravité, feront appel aux secours.
- Dans le cadre des activités sportives, les enfants seront susceptibles d'effectuer des déplacements afin de se rendre sur des sites extérieurs
- Le responsable légal certifie avoir pris connaissance des activités proposées et autorise son enfant à les pratiquer
- **A l'issue de 3 retards constatés ou d'absence non excusée, nous nous réservons le droit d'exclure l'enfant de l'EMS.**

### Article 5 : Affaires personnelles

- Aucun recours ne pourra être exercé contre la ville en cas de perte, vol, détérioration d'objets ou de vêtements. C'est pourquoi il est fortement déconseillé d'apporter de l'argent ou des objets de valeur. Les objets susceptibles d'être dangereux sont interdits.

**Acceptation du règlement intérieur de l'EMS**

NOM, Prénom de l'enfant : .....

Je soussigné, ..... responsable légal de l'enfant,  
reconnais avoir pris connaissance et accepte le présent règlement de l'EMS.

Fait à ..... le .....

Signature

.....

Partie à conserver par l'EMS

**Acceptation du règlement intérieur de l'EMS**

NOM, Prénom de l'enfant : .....

Je soussigné, ..... responsable légal de l'enfant,  
reconnais avoir pris connaissance et accepte le présent règlement de l'EMS.

Fait à ..... le .....

Signature